



## Modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

L'obtention du Diplôme National du Brevet est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

### La maîtrise du socle commun

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise »

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européenne) bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

### Les épreuves de l'examen terminal

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

- Français
- Mathématiques
- Histoire et Géographie et Enseignement moral et civique
- Sciences (Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Technologie – 2 disciplines sur 3).
- Une épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours Educatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.

Les épreuves écrites de français et de mathématiques sont évaluées sur **100 points chacune**.

Les épreuves écrites d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique et de sciences sont évaluées sur **50 points chacune**.

L'épreuve orale de soutenance est évaluée sur **100 points**.

<b>Les épreuves terminales sont au total notées sur 400 points.</b>
---

### Option internationale du Brevet

Cette option n'est accessible qu'aux élèves scolarisés en classe de troisième en section internationale.

La réussite à deux épreuves supplémentaires permet de les valider.